

INFRASTRUCTURE DU CABINET

Disposition des locaux et ergonomie : Laboratoire/Atelier

Introduction

Les fiches destinées à l'organisation de l'activité professionnelle permettent d'améliorer l'aménagement des différents espaces notamment ceux destinés à l'accueil des patients, aux soins, à l'examen clinique et à la réalisation des orthèses.

Lors de la création ou de la rénovation de ces espaces, le praticien doit avoir pour objectif d'assurer sa sécurité, celle des patients et d'améliorer la qualité et l'efficacité de son activité.

► **Jean-Pierre ZANA, masseur-kinésithérapeute, ergonomiste, expert conseil, consultant spécialiste au sein de l'INRS*** pour les TMS (troubles musculo-squelettiques), en collaboration avec des pédicures-podologues en exercice et des enseignants, s'est basé sur l'étude des positions de travail et de la gestuelle des professionnels pour proposer des pistes d'amélioration qui permettent de préserver au mieux leur santé.

► En fonction de la superficie, de la disposition des locaux et de l'analyse des habitudes, chacun optimisera son cabinet pour limiter les risques physiques et chimiques nocifs à leur santé, celle de leurs patients voire de leur personnel.



Organisation du flux d'activité

- L'organisation des flux de l'activité est le premier élément à prendre en compte lors de la conception d'un lieu de travail. Il a été fait le choix de proposer l'aménagement d'un espace concevable qui représente l'espace minimum nécessaire au laboratoire/atelier de fabrication.
- Ce dernier est le point central des espaces de travail d'un cabinet de pédicurie-podologie autour duquel vont s'organiser les autres espaces d'activités.
- Pour que le patient puisse se rendre compte de la précision de conception des différents types d'appareillages, cet espace peut lui être accessible.
- L'organisation de cet espace de travail, lequel s'adapte aux prévisions d'activités et au nombre de personnes appelées à y travailler, doit tenir compte des caractéristiques décrites ci-après.

INFRASTRUCTURE DU CABINET

Disposition des locaux et ergonomie : Laboratoire/Atelier

L'aménagement de l'espace

LES ESPACES DE STOCKAGE

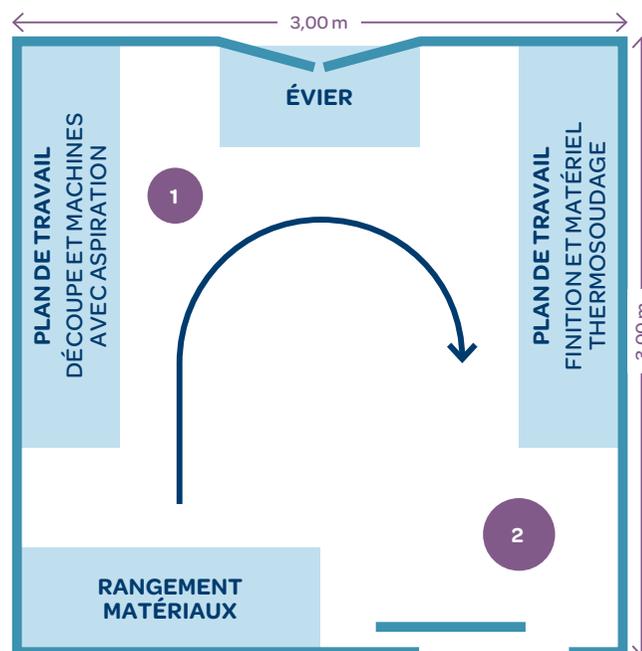
- > Des zones de rangements pour les matériaux, des équipements en quantité suffisante et faciles d'accès (placards, tiroirs accessibles qui se ferment facilement, tableaux d'outils).
- > Les matériaux sont rangés par fonction : recouvrement, bases, maintien, amorti...

LES PLANS DE TRAVAIL

- > Les plans de travail doivent permettre de travailler debout (grandes découpes), assis-debout (assemblage, petites découpes, touret) et assis (précision, finition).
- > Il est recommandé à minima d'avoir une assise réglable en hauteur et inclinable. Concernant le plan de travail, il sera réglable en hauteur.
- > Un point d'eau permettant nettoyage et lavage des mains doit être présent.

LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL :

- > L'espace laboratoire/atelier sécurisé peut concevoir la réception de patients, ce local contenant des équipements énergisés et polluants, il est nécessaire de minimiser les risques.
- > Il convient qu'il y ait une ventilation extraction de l'air vicié.
- > Le touret et autres machines doivent être équipés d'un système d'aspiration des poussières récupérées dans un bac adapté.
- > La thermosoudeuse doit être installée au plus près de la zone de ventilation.
- > Une aspiration est recommandée au-dessus de l'espace d'encollage avec filtration et évacuation vers l'extérieur après traitement par le filtre pour ne pas polluer l'extérieur.



1 SIÈGE ASSIS-DEBOUT 2 SIÈGE PATIENT ESSAYAGE

Prévention des risques professionnels

LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL

- > **Éclairage** : L'éclairage général de la pièce devrait être de 500 lux et aux différents postes d'exécution des tâches de précision de 750 lux jusqu'à 1000 lux si nécessaire. Référence : Norme NF EN 12464-1 – Éclairage des lieux de travail – partie 1 : Lieux de travail intérieur
- > **Bruit** : Lorsqu'il dépasse 75 dB, il impose une protection collective par capotage des machines et/ou utilisation d'Équipement de Protection Individuel.
- > **Aération** : Il est conseillé que l'espace de travail ait une fenêtre pour favoriser le renouvellement d'air et l'évacuation de la chaleur émise par les appareils. Il convient de prévoir un système d'extraction d'air au plus près des équipements de travail et de la table d'encollage.
- > **L'incendie** sera abordé dans une autre fiche.

Une zone de travail rangée et propre contribue à une bonne image du cabinet.